

# DEC 38/2013

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 25 novembre 2013

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 25 novembre 2013

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 38/2013 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013.

**E 8880**





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 novembre 2013  
(OR. en)**

**16210/13**

**FIN 757**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	15 novembre 2013
Destinataire:	M. Algimantas RIMKUNAS, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 38/2013 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 38/2013.

---

p.j.: DEC 38/2013



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 14/11/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013  
SECTION III - COMMISSION TITRES 11, 40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 38/2013

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE - 70 000 000

CP - 67 000 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1103 Pêche internationale et droit de la mer

ARTICLE - 11 03 01 Accords internationaux en matière de pêche

CE 70 000 000

CP 67 000 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **11 03 01 - Accords internationaux en matière de pêche**

### b) Données chiffrées à la date du 23/10/2013

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	29 010 000	28 674 039
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	2 030 000	2 030 000
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	31 040 000	30 704 039
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	29 689 994	27 821 016
<hr/>		
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 350 006</b>	<b>2 883 023</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>71 350 006</b>	<b>69 883 023</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>70 000 000</b>	<b>67 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	241,30%	233,66%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 14 des Règles d'application (RAP) par rapport aux crédits de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 23/10/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

En date du 3 décembre 2012, le Conseil a adopté la Décision relative à la signature et à l'application provisoire pour une période de deux ans du Protocole à l'Accord de partenariat de Pêche avec la République Islamique de Mauritanie (réf. du Conseil 2012/827/UE). Ladite Décision engage l'Union au paiement de la contrepartie financière.

Le Parlement européen s'est exprimé favorablement pour la conclusion dudit Protocole pendant sa session plénière du 8 octobre 2013 (réf. 15777/2012 – C7-0419/2012 – 2012/0258(NLE)).

Par conséquent, il s'avère nécessaire de pouvoir disposer de la dotation budgétaire sur la ligne opérationnelle 11 03 01, afin de pouvoir effectuer les engagements et les paiements découlant de la base légale citée ci-dessus. Pour 2013, un montant de 70 000 000 EUR en crédits d'engagement est prévu.

Par contre, vu les délais impartis à dans l'exécution du volet appui sectoriel de ce protocole, le montant correspondant de 3 000 000 EUR ne sera payé qu'en 2014. Pour 2013, un montant de 67 000 000 EUR en crédits de paiement est prévu.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 40 02 41 - Crédits dissociés

### b) Données chiffrées à la date du 23/10/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	278 891 985	188 563 836
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-164 971 985	-75 986 639
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	113 920 000	112 577 197
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>113 920 000</b>	<b>112 577 197</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>43 920 000</b>	<b>45 577 197</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>70 000 000</b>	<b>67 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,10%	35,53%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 14 des Règles d'application (RAP) par rapport aux crédits de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 23/10/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Les soldes des crédits d'engagement et de paiement actuellement disponibles sur la ligne de réserve pour les accords internationaux de pêche sont suffisants pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle.

Des montants de 42 030 000 EUR en crédits d'engagement et 43 695 651 EUR en crédits de paiement ne seront pas utilisés. Les crédits de paiement ont fait l'objet d'une demande de prélèvement dans le cadre du projet de budget rectificatif DAB 8/2013.

Le solde restant sur la réserve pourrait couvrir les besoins éventuels dans le cadre des accords de pêche avec Maurice, Cap-Vert et Kiribati.